

Q.—A la pièce, combien recevra une femme pour faire un gilet de tweed. C'est-à-dire une femme de l'intérieur ? R.—De 15 à 30 cents.

Q.—Combien en fera-t-elle par jour ? R.—Trois environ. C'est ce qu'elles font ordinairement.

Q.—Y a-t-il des variations dans les prix du travail à la pièce ? Y a-t-il une différence entre le travail fait à l'extérieur et le travail fait à l'atelier ? R.—Oui ; nous payons plus pour le premier. A l'atelier nous ne payons que pour coudre. Celles du dehors ont en réalité plus d'ouvrage à faire.

Par M. HEAKES :

Q.—Combien payez-vous pour les habits ? R.—De 40 cents à \$1. Pour les pardessus nous payons \$1.50.

Q.—Faites-vous les chemises ? R.—Oui.

Par M. BEVIN :

Q.—Combien payez-vous pour les chemises de flanelle ? R.—\$1.20 par douzaine. Nous payons 90 cents pour les chemises en coton.

Q.—En dehors, ou à l'atelier ? R.—A l'atelier.

Q.—Combien payez-vous pour les gilets, en dehors ? R.—18 et 16 cents au moins, et 35 au plus.

Par M. FREED :

Q.—Donnez-nous une idée du salaire moyen des femmes employées dans les fabriques de ce genre, à Halifax ? R.—\$4 par semaine, je crois ; c'est une bonne moyenne.

Q.—Combien d'heures par jour travaillent-elles ? R.—Dix heures.

Q.—Pas plus ? R.—Je ne pense pas.

Q.—Fournissez-vous le fil et tous les matériaux ? R.—Oui ; nous fournissons le fil.

Q.—Le travail du dehors, aux prix mentionnés, ne comprend pas les boutons ? R.—Non ; elles sont faites à l'atelier, à nos propres frais, à la machine ; à l'exception de celles des pantalons à bon marché, et de fait tous les pantalons faits au dehors.

Par M. HEAKES :

Q.—Ont-elles constamment de l'emploi ? R.—Je le crois. Il y a ici quatre ou cinq fabriques, et si elles donnent leurs noms à chacune elles peuvent avoir de l'emploi tout le temps.

Q.—Celles dont les noms sont dans vos livres ont constamment de l'emploi ? R.—Oui ; excepté par intervalle.

Q.—Savez-vous quels sont les loyers à Halifax ? R.—Non ; je sais ce que je paie moi-même.

Q.—Payez-vous vos employés argent comptant ? R.—Oui.

Q.—Les payez-vous une fois la semaine ? R.—Nous payons les ouvriers du dehors lorsqu'ils apportent leur ouvrage,

Q.—S'il y a des articles qui ne passent pas à l'examen, que deviennent-ils ? R.—Il faut les reprendre. Nous ne les recevons que quand ils sont convenables.

Q.—Dans tous les cas ? R.—Oui.

Q.—Vos ouvriers signent-ils des engagements ? R.—Nous leur donnons une liste d'instructions.

Q.—Y a-t-il des amendes pour infraction à la discipline ou ouvrage gâté ? R.—Non ; si ce n'est que nous ne recevons pas l'ouvrage à moins qu'il ne soit bien fait. Si l'ouvrage ne peut être fait correctement, nous déduisons le montant pour lequel nous pouvons le faire faire dans les ateliers.